

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **26 septembre 2013**

Délibération n° 2013-4090

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association san priote pour l'insertion et l'emploi (ASPIE) pour son programme d'actions 2013 en matière d'accompagnement vers la création d'activité et d'entreprise**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 septembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 30 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lebuhotel, Léonard, Mme Lépine, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Rivalta), Arrue, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Vesco (pouvoir à M. Bolliet), Barthélémy, Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à M. Desbos), Dumas (pouvoir à M. Petit), Genin (pouvoir à M. Balme), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Kabalo (pouvoir à Mme Tifra), Lambert (pouvoir à M. Ferraro), Mme Laval (pouvoir à M. Cochet), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Quiniou), Lévêque (pouvoir à M. Jacquet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Nissanian (pouvoir à M. Chabrier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Serres (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bailly-Maitre, Levy, M. Touraine.

Conseil de communauté du 26 septembre 2013**Délibération n° 2013-4090**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association san priote pour l'insertion et l'emploi (ASPIE) pour son programme d'actions 2013 en matière d'accompagnement vers la création d'activité et d'entreprise**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Association san priote pour l'insertion et l'emploi (ASPIE) a pour but de concevoir et mettre en œuvre un ensemble d'actions visant à favoriser l'insertion économique des personnes et, plus particulièrement, celles qui sont en difficulté, au sens de la loi contre les exclusions. Elle doit aussi contribuer au développement économique sur les territoires de la Conférence locale des Maires Porte des Alpes : Bron, Chassieu, Mions et Saint Priest.

Dans ce sens, elle appuie les dispositifs publics pour l'emploi et le développement local, dans le champ de l'économie marchande et de l'économie sociale et solidaire. Elle mène des actions soit directement, soit par voie de convention avec d'autres opérateurs spécialisés. Elle met en œuvre un accompagnement du public vers la formation et l'emploi durable et, notamment, en mettant en place des actions de soutien et d'aide à l'émergence d'initiatives sociales et économiques (création d'activités et d'entreprises) et en favorisant, par ses actions, le recrutement par les entreprises du bassin d'emploi des personnes faiblement qualifiées ou exclues du marché de l'emploi. Elle travaille ainsi particulièrement sur les communes de Saint Priest et de Feyzin.

a) - Objectifs

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat. C'est un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

La Communauté urbaine intervient sur la coordination, la promotion et le financement du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE), en concertation avec ses principaux partenaires économiques regroupés au sein de "Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise".

Les ambitions du réseau L_VE pour la période 2012-2014 sont de continuer à mettre l'entrepreneur au cœur de son action et de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de services du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Le réseau s'engage à soutenir chaque entrepreneur par une offre de proximité et souhaite faire émerger les entrepreneurs à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien à l'ASPIE pour son action en matière d'accueil et d'accompagnement des entrepreneurs dans les quartiers en politique de la ville, et pour son implication dans le réseau L_VE.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2012 et bilan

Par délibération n° 2012-3263 du 8 octobre 2012, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 000 € au profit de l'ASPIE pour son programme d'actions 2012.

Le bilan de l'activité de l'ASPIE, dans le cadre de ce financement, est le suivant :

- concernant l'accompagnement sur le site de Saint Priest, 234 porteurs de projets ont été accueillis dont 76 femmes et 158 hommes. 44 entreprises ont été créées : 11 dans le domaine du commerce, 10 dans le domaine des services, 22 dans le domaine de l'artisanat et un dans le domaine des professions libérales. Sur les 44 entreprises, 17 ont été créées sur les territoires en contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) dont 13 en zone urbaine sensible (ZUS),

- concernant l'accompagnement sur le site de Feyzin, 39 porteurs de projets ont été accueillis, dont 16 hommes et 13 femmes. 5 entreprises ont été créées dans les domaines suivants : 2 dans le domaine du commerce, une dans le domaine de l'artisanat, une dans le domaine des professions libérales et une dans le domaine des services. Sur ces 5 entreprises, 5 ont été créées sur le territoire de Feyzin, dont 3 en quartier CUCS.

Les actions poursuivies par l'ASPIE sur le site de Saint Priest et de Feyzin présentent un bilan satisfaisant par rapport aux prévisions initiales : le nombre de personnes accueillies, ainsi que le nombre de créations sur les 2 sites, sont supérieurs aux prévisions.

Par ses missions d'accueil et d'accompagnement en quartier prioritaire, l'ASPIE favorise l'insertion professionnelle et l'émergence d'activités petites et moyennes entreprises (PME)/petites et moyennes industries (PMI), souvent à destination d'un public ayant un faible niveau de qualification. L'ASPIE favorise le dynamisme entrepreneurial dans ces quartiers.

c) - Programme d'actions pour 2013 et plan de financement prévisionnel

En 2013, l'ASPIE poursuit son action d'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi vers la création d'activité ou d'entreprises sur les 2 communes de Saint Priest et de Feyzin.

Sur le site de Saint Priest, l'ASPIE projette d'accueillir et d'accompagner un nombre de porteurs de projets identique à celui de 2012 (soit un plancher de 120 personnes accueillies). L'accompagnement se construira autour d'entretiens individuels et/ou collectifs en fonction des besoins du bénéficiaire : premier entretien, diagnostic approfondi, accompagnement ante et post-crétion.

Sur le site de Feyzin, l'ASPIE projette d'accueillir et d'accompagner 18 porteurs de projets. L'accompagnement se construira autour d'entretiens individuels et/ou collectifs en fonction des besoins du bénéficiaire, selon la même méthodologie que celle présentée ci-dessus pour le site de Saint Priest.

Budget prévisionnel 2013 pour la mise en œuvre de l'action en direction de l'entrepreneuriat

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	450	Etat politique de la ville	7 100
services extérieurs	2 860	Communauté urbaine de Lyon	18 000
autres services extérieurs	9 480	Ville de Saint Priest	39 350
charges de personnel	54 910	Ville de Feyzin	2 300
charges financières	220	fonds européens	1 500
dotations aux amortissements	330	contributions volontaires en nature	11 500
emploi des contributions volontaires en nature	11 500		
Total	79 750	Total	79 750

Il est donc proposé au Conseil de communauté d'attribuer une subvention de fonctionnement de 18 000 € au profit de l'ASPIE pour son programme d'actions 2013 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 000 € au profit de l'Association sans but lucratif pour l'insertion et l'emploi (ASPIE) pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2013 en matière d'accueil et d'accompagnement vers la création d'activité et d'entreprise,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'ASPIE définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° 0P01O2291.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2013.